



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 23 février 2024

Communiqué de presse

Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique 2021-2026 et Contrat Territorial Occitane 2022-2028

Ce vendredi 23 février 2024, Pierre BRESSOLLES, sous-préfet de Castelsarrasin, a signé la convention financière 2023 du CRTE lors du comité de pilotage commun entre le CRTE et le CTO, en présence des membres signataires et partenaires financiers et techniques au sein du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Garonne Quercy Gascogne qui regroupe 6 communautés de communes et 139 communes.

Lors de ce comité, ont été abordés la clôture de programmation du CRTE 2023 et les actualités liées à 2024. La nouvelle génération du CTO a été présentée ainsi que les programmations 2022, 2023 et les perspectives 2024.

Le CRTE du PETR Garonne Quercy Gascogne, a été signé le 17 décembre 2021.

Les CRTE permettent de :

- mobiliser rapidement l'ensemble des acteurs ;
- accompagner les collectivités territoriales pendant la durée du mandat municipal et intercommunal pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, sur une échelle pluri-intercommunale ;
- favoriser la territorialisation des politiques de l'État et leur synergie, avec un contrat fédérateur, souple et évolutif.

➤ Ils visent à apporter une réponse aux enjeux actuels que sont :

- la crise écologique, en agissant de manière mieux coordonnée pour que les actions menées s'inscrivent dans la démarche de transition écologique, et contribuent :
 - à réduire l'impact sur l'environnement ;
 - à transformer le système productif ;
 - à renforcer la cohésion des territoires ;
 - à réduire les inégalités pour un territoire durable et résilient ;
- les fractures territoriales, en ciblant des moyens adaptés pour mieux accompagner les projets de territoire en fonction des besoins spécifiques de chaque bassin de vie, notamment pour les territoires les plus fragiles ;
- une démocratie harmonieuse, en rapprochant les élus et les citoyens de l'action et des décisions publiques pour mettre en œuvre un projet de territoire commun qui ouvre des perspectives vers une vision partagée à moyen et long terme ;

- une planification territoriale efficiente, dans un cadre partenarial et contractuel décentralisé et déconcentré.

L'année 2023 constituait la seconde année de mise en place du CRTE, et a permis d'établir les bases de leur fonctionnement, qui doit néanmoins rester souple et évolutif.

Enfin il a été procédé à la signature de la convention financière 2023 du CRTE et du Contrat cadre CTO 2022-2028.